



Quel rôle pour les diplomaties en faveur des droits des femmes dans un contexte de multiplication des crises ?

Les Rendez-Vous de la Diplomatie des territoires

Cités Unies France et ses partenaires accompagnent depuis 50 ans les collectivités territoriales françaises dans l'élaboration de stratégies de coopérations décentralisées multilatérales pour répondre aux grandes problématiques de notre temps. Les mutations de la coopération décentralisée sont nombreuses, mais plus récemment, leur intervention dans des contextes impactés par des crises, notamment géopolitiques, les engage à des adaptations significatives, marquées par un renforcement de leur dimension diplomatique.

Ainsi, longtemps considérée comme un « domaine réservé », l'action « diplomatique internationale » est devenue, par la pratique de la coopération décentralisée, une prérogative croissante de l'échelon local.

Cette table ronde s'inscrit dans un cycle de conférences des « Rendez-Vous de la Diplomatie des Territoires » initié par Cités Unies France en 2023 pour mieux comprendre et valoriser les complémentarités des différentes diplomaties, d'État et parlementaire, avec la diplomatie des territoires ou action internationale des collectivités territoriales.



NOTE DE CADRAGE

Le droit international s'est doté depuis les années 1990 d'un arsenal de résolutions et d'instruments juridiques en faveur de l'égalité femmes-hommes, dont la France est signataire et qu'elle défend. Parmi ces textes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes (1993) ont été des précurseurs de la reconnaissance de cet enjeu de société à l'échelle globale.

En 1995, cet arsenal a été consolidé autour de la Déclaration et de la Plate-forme d'action de Pékin qui, ensemble, constituent la feuille de route la plus complète jamais créée pour tendre à l'égalité des droits de TOUTES les femmes et de TOUTES les filles et se déclinent en 12 domaines d'action, dont l'emploi et l'économie, la participation politique, la paix, l'environnement, l'élimination de la violence à l'égard des femmes, *etc.*

Ce cadre de référence a permis de nombreuses avancées pour les femmes et les filles dans le monde, notamment en matière d'éducation, de santé, de représentation politique. L'exigence d'égalité comme préalable à un développement juste et durable a été consacrée dans l'Agenda 2030. La France, avec d'autres pays précurseurs, a traduit ces intentions en actions, notamment en adoptant une diplomatie féministe.

Pour autant, le 30^e anniversaire de la Déclaration et de la Plate-forme d'action de Pékin intervient à un moment où les crises mondiales se multiplient, qu'elles soient politiques, économiques, armées, sociales, sanitaires ou climatiques. Il n'est plus à démontrer que ces crises ont malheureusement un impact disproportionné sur les femmes, renforçant ainsi les discriminations systémiques qu'elles subissent et repoussant l'horizon d'une égalité réelle des genres à l'échelle mondiale.

Tenant compte de cette réalité, les diplomaties françaises, à l'échelle de l'État, du Parlement et des collectivités territoriales, s'engagent dans une approche résolue en faveur des droits des femmes pour intégrer l'égalité femmes-hommes dans leurs partenariats extérieurs, contribuer par leur action à résorber les inégalités systémiques de genre et veiller à ce que les femmes et les filles participent pleinement à la résolution des crises.

Ce « Rendez-Vous de la diplomatie des territoires » s'est employé à faire un état des lieux de l'impact disproportionné des crises sur les femmes, en particulier depuis 2020. Il proposait ensuite d'étudier la manière dont la politique étrangère française se déploie à plusieurs niveaux et échelles pour intégrer ces problématiques et y répondre de manière à la fois transversale et spécifique. Ainsi, cet événement a donné l'opportunité d'examiner la stratégie de diplomatie féministe de l'État, renouvelée en mars 2025, ses expressions partenariales à l'échelle nationale (Partenariat de Biarritz, groupe des diplomaties féministes – FFP+, *etc.*), et la manière dont la diplomatie parlementaire et les collectivités territoriales s'en emparent et la déclinent. Le rôle et l'impact de cette diplomatie démultipliée ont été présentés pour amorcer une réflexion sur les convergences et les complémentarités stratégiques à améliorer entre action de l'État, diplomatie parlementaire et action internationale des collectivités territoriales.

Objectifs de l'atelier :

Notre conférence visait à :

- Proposer des repères sur les enjeux genrés des crises contemporaines (écologique, politique, militaire, économique, sanitaire, etc.) ;
- Mieux comprendre la diplomatie féministe de la France et d'autres États et leur mise en œuvre ;
- Identifier les enjeux saillants sur lesquels la diplomatie féministe, la diplomatie parlementaire et l'AICT peuvent avoir un impact ;
- Définir une stratégie d'action reposant sur une convergence entre ces différentes actions diplomatiques, selon les priorités et les enjeux définis.

PROGRAMME

Loïc Hervé, vice-président du Sénat en charge de la coopération interparlementaire et des groupes interparlementaires d'amitié

Le Sénat, comme représentant des territoires, contribue à la diplomatie française. Afin de contribuer au renforcement de l'action diplomatique nationale, la chambre haute a coorganisé un événement tel que « *les Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée* », rassemblant des acteurs clés : parlementaires, élus locaux, représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), entre autres. Toujours dans ce sens, l'institution sénatoriale co-organise avec Cités unies France (CUF) un cycle de conférences intitulé « Rendez-vous de la Diplomatie des territoires ». Le Sénat met également en avant l'égalité entre les femmes et les hommes comme principe transversal de l'action publique, notamment au sein de la diplomatie parlementaire.

À l'international, le Sénat mène une coopération parlementaire active, tant à l'échelle bilatérale, à travers ses 85 groupes interparlementaires d'amitié et les accords de coopération avec des parlements étrangers ; qu'à l'échelle multilatérale, au sein des assemblées parlementaires internationales. Ces échanges intègrent systématiquement la question des droits des femmes dans le cadre de la diplomatie féministe. Ainsi, le Sénat a accueilli, en 2019 et en 2024, respectivement des délégations de parlementaires japonaises et coréennes, venues échanger sur la législation française en matière de droits des femmes. Enfin, le Sénat veille à appliquer le principe de parité dans l'ensemble de ses actions de diplomatie parlementaire.

Le Sénat soutient également les personnalités engagées en faveur des droits des femmes à l'international à travers l'accueil de délégations issues de la société civile ou la participation à des programmes internationaux (PIPA).¹ À titre d'exemple, en 2023, le Sénat a accueilli l'association des femmes juristes d'Afrique de l'Ouest et la présidente de la délégation aux droits des femmes, Dominique Vérien, a rencontré les lauréats du prix Marianne venus du Kenya, de Madagascar et d'Afrique du Sud, engagés sur les thématiques de lutte contre les féminicides, la participation électorale et l'autonomisation des femmes.

¹ Programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA), en lien avec le MEAE

Élise Pereira-Nunes, adjointe au maire de Tours déléguée à l'égalité des genres et aux relations internationales et présidente de la dynamique genre de CUF

Cités Unies France (CUF), engagée en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la coopération décentralisée, dispose depuis 2020 d'un groupe de travail dédié aux enjeux de genre. Ce groupe favorise le partage de bonnes pratiques entre collectivités et participe activement aux grands rendez-vous internationaux, tels que la Commission de la condition de la femme des Nations unies ou le Forum urbain mondial. Il promeut également une approche transversale de l'égalité de genre dans les politiques locales.

L'année 2025 est marquée par plusieurs anniversaires symboliques : les 80 ans du droit de vote des femmes, les 50 ans de la loi Veil, les 30 ans de la Conférence de Beijing et les 10 ans de l'Agenda 2030 (ODD n°5).² C'est donc l'occasion de rappeler les avancées en matière de droits des femmes et d'égalité de genre, mais aussi de souligner les défis qui restent à relever.

Ainsi, cette année est également marquée par des signaux d'alerte majeurs concernant le recul des droits des femmes, perceptible à travers la multiplication des contextes de crise, notamment au Soudan et en Ukraine, où les droits des femmes et des filles, ainsi que ceux qui les défendent, sont gravement menacés. Un rapport des Nations unies indique par ailleurs que 90 % des organisations engagées en faveur de ces droits sont aujourd'hui en danger de disparition. Face à ce phénomène de "backlash", il est plus que jamais essentiel que chaque acteur, à l'échelle locale comme nationale, s'engage pleinement en faveur d'une diplomatie féministe.

² Objectif de développement durable n°5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

SESSION I - Introduction : comment les situations de crises exacerbent-elles les inégalités de genre ? le rôle des femmes dans les processus de paix et l'action mondiale des collectivités.

Ce premier temps a permis d'examiner l'impact singulier des crises multiples observées ces cinq dernières années sur les femmes, les voies d'action identifiées pour y répondre et les axes de progrès. Cet échange a également été l'occasion d'évoquer le rôle des femmes dans les processus de paix.

- **Panorama des situations de crises exacerbant les inégalités de genre :**

1. **Déborah Rouach**, co-fondatrice et directrice du département recherche de l'Institut du genre en géopolitiques ;

À l'échelle mondiale, les inégalités de genre restent massives et structurelles : il faudrait encore 300 ans pour atteindre une égalité réelle entre femmes et hommes. Dans certaines régions du monde, où les discriminations basées sur le genre sont profondément enracinées, les crises *sécuritaires*, *politiques*, *sanitaires* et *environnementales* aggravent les vulnérabilités préexistantes des femmes et des filles.

Dans le cadre des crises sécuritaires, comme au Soudan, en Syrie, en Palestine, en RDC ou au Yémen, les violences basées sur le genre augmentent significativement : mariages forcés, mutilations sexuelles, viols utilisés comme arme de guerre etc.. En 2023, l'ONU a enregistré une hausse de 50 % des violences sexuelles lors des conflits, dont 95 % touchent les femmes et les filles. Au cours des crises politiques, l'effondrement des institutions publiques s'accompagne souvent de mesures liberticides, d'un contrôle accru des corps des femmes et d'une répression ciblée : arrestations, violences sexuelles, lois patriarcales. Ces violences genrées compromettant gravement la sécurité, la santé et l'autonomie des femmes et des filles.

Les crises sanitaires ont des impacts genrés souvent invisibilisés. En effet, la fermeture des centres de santé sexuelle et reproductive aggrave leur vulnérabilité, entraînant notamment une hausse des grossesses non désirées. Par ailleurs, durant les derniers confinements, les violences domestiques ainsi que les mariages précoces se sont intensifiées.³ Les crises économiques creusent également les inégalités de genre préexistantes : manque d'accès à des emplois formels, à la propriété foncière etc... Selon l'OIT, à l'échelle mondiale 708 millions de femmes, principalement en Afrique du Nord et en Asie du Sud, restent en dehors de la population active en raison de la charge de soins non rémunérés. Ces situations de vulnérabilités économiques entraînent un risque accru de précarité et de dépendance aux hommes de leur foyer.

Enfin, les femmes sont en première ligne face aux crises environnementales, et notamment les crises hydriques et alimentaires. Selon ONU Femmes, d'ici 2050, 236 millions de femmes et filles supplémentaires souffriront de la faim à cause du réchauffement, soit deux fois plus que les hommes.

Ainsi, bien que les crises ne soient pas à l'origine des inégalités de genre, elles tendent à les aggraver considérablement. Il est donc essentiel d'adopter une approche sensible aux questions de genre

³ L'UNICEF estime que 10 millions de mariages précoces supplémentaires pourraient avoir lieu d'ici 2030 en lien direct avec les effets du Covid-19.

dans l'analyse et la gestion des crises.

- **La lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et situations post conflits :**

2. **Léa Darves-Bornoz**, directrice des opérations de *We are NOT Weapons of War*

Le recours aux violences sexuelles comme arme de guerre incluent tous les actes sexuels commis sans consentement dans un contexte de conflit : l'esclavage sexuel, le mariage forcé, la stérilisation forcée etc... Ces violences sont utilisées à des fins militaires, politiques, idéologiques ou économiques. En RDC, elles servent des intérêts économiques en forçant le déplacement des populations pour contrôler les ressources économiques. En Syrie, Daech les a institutionnalisées à des fins idéologiques, dans le but de pratiquer un génocide contre la communauté yézidie.

Les violences sexuelles entraînent des dommages physiques et psychologiques durables chez les victimes et contribuent à renforcer les stéréotypes de genre. À Haïti, l'ampleur des violences sexuelles des gangs empêche les femmes de sortir, renforçant ainsi l'assignation aux tâches d'éducation et de soins au sein du foyer. Par ailleurs, ces violences sexuelles contre les femmes et les hommes (en Ukraine) ont des répercussions qui conduisent à la dislocation des liens familiaux et des sociétés, même après la fin du conflit.

Les réponses des États face aux violences sexuelles varient fortement. Dans certains contextes, comme au Nigéria, elles peuvent exacerber les inégalités de genre, en tolérant que des combattants gardent leurs otages féminines en échange du dépôt des armes. À l'inverse, l'État Ukrainien a adopté des mesures juridiques ambitieuses pour prendre en charge les victimes de violences sexuelles, telles que la ratification du Statut de Rome, de la Convention d'Istanbul, et l'adoption d'une loi pour la réparation des victimes de violences sexuelles.

L'ONG « We Are Not Weapons of War » est une organisation engagée dans la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés, en s'appuyant sur le plaidoyer, la documentation et le renforcement des capacités locales. Dans ce sens, la méthodologie de l'ONG repose sur l'identification et la compréhension des violences sexuelles, qui varient considérablement selon les contextes. La nature de ces violences et les réponses à y apporter dépendent fortement de la sensibilité culturelle propre à chaque région. C'est pourquoi l'ONG collabore systématiquement avec des acteurs locaux, qu'il s'agisse d'ONG ou des autorités locales. L'accent est mis tout particulièrement sur la coopération avec les autorités sécuritaires et judiciaires afin de renforcer l'État de droit.

- **Le mouvement municipal féministe, accélérateur de progrès vers l'égalité et le rôle des femmes dans les processus de paix**

3. **Emilia Saïz**, secrétaire générale de CGLU

L'organisation de cette session revêt une importance particulière dans un contexte difficile pour les droits des femmes. Notre mouvement municipal s'engage à défendre l'égalité et les droits des femmes sur la scène internationale. Il s'efforce à encourager la contribution des femmes dans la transformation des politiques publiques et du municipalisme, à tous les niveaux : local, régional et international. Pour CGLU, le niveau local constitue un levier essentiel pour développer des politiques publiques féministes qui bénéficient à l'ensemble de la société.

CGLU souligne l'engagement des membres français, notamment les collectivités, CUF et la ville de Paris, très active en matière de coopération pour l'égalité. La France, en tant qu'hôte du Forum Génération Égalité en 2021, a joué un rôle clé dans la reconnaissance du mouvement municipal comme acteur féministe. CGLU œuvre à structurer un agenda féministe autour de plusieurs axes : la promotion du municipalisme féministe, la refonte des services publics, et le renforcement de la participation politique des femmes. En effet, à l'échelle mondiale, et plus particulièrement en Afrique, un nombre croissant de femmes accèdent à des responsabilités politiques. Enfin, la transition équitable et écologique portée par CGLU ne peut être pleinement réalisée que si elle intègre une dimension féministe.

CGLU fait de la lutte contre les violences faites aux femmes et les inégalités de genre une priorité. En collaborant avec l'Observatoire international des violences envers les femmes, l'organisation soutient la participation des femmes à la prévention des conflits et à la construction d'une culture de paix. Elle promeut également l'intégration du « care » dans les politiques publiques, convaincue que les pratiques locales et les outils partagés peuvent avoir un réel impact.

4. **Carlotta Gradin**, présidente, ONU Femmes France

Le rôle des femmes dans les processus de paix est central dans l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». En effet, lorsqu'elles participent aux négociations, la paix obtenue est généralement plus durable. Pourtant, leur présence reste encore très faible : en 2023, elles représentaient seulement 5 % des négociateurs, 9 % des médiateurs et 19 % des signataires. Mais ces chiffres baissent à 3% si l'on exclut les processus de paix en Colombie.⁴ En revanche, les femmes sont fortement impliquées à l'échelle locale et dans les processus de paix informels, démontrant ainsi leur rôle crucial sur le terrain.

Depuis l'adoption du programme d'action de Pékin il y a 30 ans, des progrès significatifs ont été réalisés : le nombre de plans d'action nationaux sur « Femmes, paix et sécurité » est passé de 19 en 2010 à 112 en 2025. Les gouvernements reconnaissent davantage le rôle des femmes dans les processus de paix et l'importance de lutter contre les violences sexuelles en période de conflit. Toutefois, des efforts restent nécessaires pour garantir un financement adéquat de ces plans et assurer leur mise en œuvre effective.

ONU Femmes joue un rôle central dans la promotion de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité ». L'organisation plaide activement pour une plus grande participation des femmes aux processus de paix, la prévention des violences sexuelles en période de conflit et le soutien aux survivantes. Malgré sa création récente (il y a 15 ans), ONU Femmes a déjà accompagné plus de 60 gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action « FPS », contribuant ainsi à une meilleure prise en compte des enjeux de genre dans les contextes de crise. Ainsi, au Liban, elle a facilité l'intégration des femmes cadettes dans l'armée via le plan d'action FPS. En Ukraine, elle accompagne la mise en œuvre de plans régionaux et soutient les femmes touchées par le conflit, y compris les réfugiées en Moldavie. Au Soudan, elle intervient pour que les femmes, déjà actives dans la négociation de couloirs humanitaires, soient incluses dans les processus de paix. Enfin, à travers son Fonds pour la paix, ONU Femmes veille à la participation des femmes dans quatre processus de paix majeurs, notamment en RCA, RDC et Ukraine.

⁴ Observatoire des femmes dans le processus de paix, ONU femme, 2023.

SESSION II - Stratégie et mobilisation du Sénat en faveur des droits des femmes et la diplomatie féministe mise en œuvre par l'État dans un contexte de multiplication des crises

- **Présentation de la mobilisation du Sénat**

1. **Dominique Vérien**, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat ;

Dans un contexte marqué par l'intensification des conflits internationaux, où les femmes sont souvent les premières victimes des crises sécuritaires, environnementales ou sanitaires, il est essentiel d'adopter une réponse collective et déterminée. Créée en 1999, la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances joue un rôle essentiel en mettant en lumière des thématiques parfois négligées par le législateur, comme les impacts de l'industrie pornographique ou la récurrence des auteurs de violences sexuelles. Elle intègre également une forte dimension internationale, en défendant les droits des femmes dans les zones de crise, notamment par le biais de la diplomatie parlementaire.

Face à des reculs préoccupants en matière de droits des femmes, aggravés par la pandémie de Covid-19 qui a compromis 25 ans de progrès dans la lutte contre les violences domestiques, la Délégation reste pleinement mobilisée. Pour cela, elle agit par le biais de rapports, de tribunes et d'interventions auprès des grandes instances internationales. La participation active de la Délégation aux commissions de l'ONU, ainsi que la forte présence des parlementaires français aux côtés de la ministre Aurore Bergé à New York, témoignent de l'engagement du Sénat sur ce sujet. Par ailleurs, les actions en faveur des droits des femmes menées par la Délégation s'incarnent également dans des initiatives de coopération, telles que le jumelage parlementaire avec le Maroc ou les échanges avec des militantes féministes africaines.

Enfin, la diplomatie féministe doit dépasser le simple slogan pour devenir une véritable stratégie d'action. En effet, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une condition indispensable à la paix, car les crises tendent à accentuer les inégalités. Ce combat pour la justice, la paix et la démocratie doit être mené à tous les niveaux : global, national et local. La situation internationale actuelle rappelle par ailleurs que la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes demeure un combat permanent. Le retour annoncé de l'administration Trump sur la scène internationale appelle à une vigilance renforcée. Dans ce contexte, la constitutionnalisation du droit à l'avortement en 2023 souligne l'importance de préserver ces acquis fondamentaux.

- **La diplomatie féministe de la France en action**

1. **Frédéric Cholé**, délégué pour les collectivités territoriales et la société civile

Le combat pour les droits des femmes n'est pas un long fleuve tranquille. Ainsi, même durant le mandat du président Joseph Biden, l'Ambassade de France à Washington n'a pas réussi à convaincre l'administration américaine de ratifier la convention d'Istanbul.⁵ Par ailleurs, ce combat est fragilisé par les menaces croissantes pesant sur le multilatéralisme et le climat, ainsi que par l'arrivée d'un nouveau gouvernement susceptible de remettre en cause ces acquis. Enfin, les coupes budgétaires dans l'aide publique au développement (APD) risquent de toucher en priorité les droits des femmes et les défenseurs des droits humains, ce qui impose une vigilance renforcée.

La diplomatie féministe constitue un pilier central de la politique étrangère française, s'appuyant notamment sur la coopération décentralisée et la mobilisation de la société civile. Dans ce cadre, la DCTCIV⁶ soutient des projets internationaux portés par des collectivités territoriales françaises en partenariat avec leurs homologues étrangères, avec un focus renforcé sur les enjeux de genre. Ainsi, depuis 2022, un appel à projets dédié a financé plusieurs initiatives en faveur des droits des femmes, et dès 2025, la dimension « genre » sera intégrée de façon transversale à l'ensemble des futurs appels à projets.

Par ailleurs, Jean-Noël Barrot a lancé en 2024 les premières Assises de la diplomatie des territoires, afin de mieux coordonner la diplomatie d'État, parlementaire et territoriale, incluant les projets portés par les ONG. Une deuxième édition est prévue, avec des groupes de travail notamment consacrés à la diplomatie féministe. Dans ce cadre, la DCTCIV propose également un guichet dédié à la société civile, doté d'un budget de plus de 20 millions d'euros, soutenant des ONG nationales et locales avec des financements allant de 200 000 à 400 000 euros. Elle accompagne les projets tout au long de leur cycle via des formations, un suivi et une évaluation, renforçant ainsi l'impact des initiatives en faveur des droits des femmes.

⁵ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adopté le 7 avril 2011.

⁶ La délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV)

SESSION III - Rôle de l'action internationale des collectivités territoriales : la diplomatie féministe portée par les collectivités territoriales dans un monde en tension

Animation : **Élise Pereira-Nunes**, adjointe au maire de Tours déléguée à l'égalité des genres et aux relations internationales et Présidente de la dynamique genre de CUF

- **Modes d'action des collectivités territoriales en matière d'égalité des genres et mise en réseau des bonnes pratiques**

1. **Clare Hart**, vice-présidente de la Métropole de Montpellier, présidente de la dynamique crises de Cités Unies France

Les actions multilatérales menées dans le cadre de la coopération décentralisée placent l'égalité femmes-hommes de manière transversale au cœur de leurs priorités.⁷ Ainsi, la ville de Montpellier, membre du mouvement municipal mondial aux côtés des collectivités françaises et de Cités Unies France, participe activement aux grandes instances internationales, comme la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations Unies. Ces rencontres permettent aux collectivités françaises de formuler, au sein de ces instances, des engagements ambitieux et inclusifs, tout en restant connectées aux évolutions récentes concernant les droits des femmes. Par ailleurs, Montpellier contribue également au « laboratoire pour le droit des femmes en ligne », une plateforme portée par l'ONU pour lutter contre les violences de genre dans les espaces numériques.

À l'échelle locale, la ville de Montpellier s'assure que 100 % de ses projets de coopération décentralisée intègrent un « marqueur genre » de l'OCDE, garantissant ainsi une approche inclusive dès leur conception. Dans cette optique, la collectivité montpelliéraine a développé des projets d'eau, d'assainissement et d'hygiène en Mauritanie et au Maroc, en collaborant exclusivement avec des coopératives féminines. Elle souhaite également intégrer la parité de manière structurelle au sein de ses actions de coopération décentralisée. Ainsi, dans le cadre d'un jumelage avec le Sénégal, il a été décidé qu'au moins 50 % des projets soient portés par des femmes. Cet objectif est aujourd'hui dépassé, puisque ces dernières portent désormais 60 % des projets.

Ces initiatives soulignent une conviction forte : la parité doit être prise en compte dès la conception des projets. En intégrant systématiquement une perspective de genre dans toutes ses coopérations internationales, Montpellier montre qu'une diplomatie féministe locale est non seulement possible, mais aussi essentielle au développement durable et à l'autonomisation des femmes dans le monde.

⁷ Développement durable, de réduction des inégalités, de promotion des droits fondamentaux, de sécurité ou de lutte contre les changements climatiques etc...

2. **Ernestine Ronai**, ancienne coordinatrice nationale « violences faites aux femmes » de la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Responsable de l'observatoire départemental de Seine-Saint-Denis des violences envers les femmes.

L'Observatoire des violences envers les femmes du département de Seine-Saint-Denis a été créé en 2002 par des élus locaux engagés pour les droits des femmes. Sa mission principale est de rendre visibles les violences sexistes et sexuelles en s'appuyant sur un état des lieux approfondi et sur la proposition de solutions adaptées. Il travaille en étroite collaboration avec les services de l'État, les services départementaux, les acteurs de la formation professionnelle et les associations pour coordonner ses actions.

Dès 2004, l'Observatoire a intégré une dimension internationale forte, mobilisant plus de 20 000 personnes de toutes nationalités lors d'un Forum social à Bobigny et invitant régulièrement des experts étrangers afin d'importer de bonnes pratiques, telles que le dispositif « téléphone grave danger » d'Espagne ou le « violentomètre » du Mexique. En partenariat avec l'Agence Française de Développement, il a lancé un projet FICOL visant à développer des « observatoires territoriaux » dans des collectivités partenaires, comme Jénine et la Grande Comore.

L'Observatoire anime également un réseau international de formation et d'échanges, notamment en Amérique latine, avec huit collectivités dont Bogotá, travaillant sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) et les féminicides. Dans ce cadre, des militantes mexicaines ont été invitées en France pour partager leurs expériences, tandis qu'à Banjul, la maire s'implique dans un réseau africain mobilisé contre les mutilations sexuelles, regroupant 12 collectivités.

Enfin, l'Observatoire conçoit des outils pédagogiques innovants, tels que des MOOC et des fiches thématiques regroupant des bonnes pratiques issues de collectivités territoriales françaises et étrangères. Par exemple, l'idée d'intégrer le « violentomètre » sur les fiches de paie, venue du Venezuela, illustre bien la volonté de diffuser ces ressources destinées à sensibiliser et à former à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Grand témoin : **Delphine O**, ambassadrice pour les droits des femmes

En 2025, le gouvernement français et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ont adopté la « stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe ». Fruit d'un processus de co-construction, ce document a mobilisé plus d'une centaine d'acteurs⁸ afin de définir le cadre conceptuel de la diplomatie féministe.⁹ La stratégie établit également les priorités françaises en matière d'égalité de genre dans les affaires internationales, tout en renforçant des engagements existants face à un contexte de régression mondiale des droits des femmes.

Face aux attaques des pays réactionnaires, la « stratégie pour une diplomatie féministe » entend faire de la défense des droits des femmes un pilier de la politique étrangère française au sein des instances multilatérales. Pour cela, l'accent est mis sur la lutte contre les violences de genre, la promotion de la santé sexuelle et reproductive, l'autonomisation économique des femmes, ainsi que leur rôle dans la paix et la sécurité. Néanmoins, en réponse aux nouvelles menaces du XXI^e siècle, elle intègre également deux priorités inédites : l'égalité de genre dans les enjeux climatiques, en soutenant notamment les mouvements écoféministes du Sud, ainsi que dans l'environnement numérique, en luttant contre les biais sexistes liés à l'IA, aux deepfakes et aux violences numériques.

Sur le plan opérationnel, la stratégie est planifiée sur cinq ans et repose sur un cadre de redevabilité interministériel incluant le MEAE, d'autres ministères et des opérateurs comme l'AFD. De manière complémentaire, un comité de pilotage rassemblera collectivités, secteur privé, monde académique et société civile. Enfin, en octobre 2025, la France accueillera la 4^e Conférence des diplomaties féministes, rassemblant délégations officielles, collectivités, ONG et parlementaires. Ces derniers, ainsi que Cités Unies France, sont invités par le MEAE à organiser un maximum d'événements parallèles à la Conférence afin de souligner que Paris s'impose aujourd'hui comme la capitale mondiale de la diplomatie féministe, dans un contexte de recul global des droits des femmes.

⁸ Ministères, Collectivités locales, société civile, opérateurs du MEAE, parlementaires, partenaires internationaux etc...

⁹ Cette stratégie définit la diplomatie féministe comme « *La défense des droits des femmes et des filles dans un contexte international* ».

Conclusions - Quelles méthodes de convergence et de complémentarités entre État, parlement et collectivités territoriales pour renforcer l'impact de la diplomatie féministe ?

Véronique Bertholle, adjointe à la maire de Strasbourg en charge des relations transfrontalières, européennes et internationales et les institutions européennes

La première session de la table ronde a démontré que ni les guerres ni les processus de paix ne sont neutres en matière de genre. En effet, dans un monde confronté à une multiplication des crises, ce sont les droits des femmes qui figurent parmi les premiers menacés. Ainsi, la diplomatie féministe est une nécessité pour construire une paix durable et inclusive.

Les collectivités territoriales françaises (CTF) jouent un rôle clé pour renforcer l'impact de la diplomatie féministe, en assurant notamment la traduction des engagements internationaux au niveau local. Elles agissent de trois façons principales : en soutenant les organisations féministes, tant à l'international qu'en France ; en intégrant systématiquement les perspectives de genre dans leurs politiques publiques ; et en favorisant la participation des femmes aux processus décisionnels et participatifs.

À Strasbourg, un plan d'action annuel pour les droits des femmes, ainsi qu'un budget sensible au genre, ont été instaurés. Par ailleurs, la collectivité intègre la perspective de genre dans ses actions internationales, en faisant de l'ODD 5 un objectif prioritaire des initiatives de solidarité internationale depuis plusieurs années. La collectivité prend également en compte la place des femmes en politique dans ses partenariats de coopération décentralisée, notamment avec la ville de Vanadzor en Arménie.

En conclusion, il est essentiel de renforcer la diplomatie féministe à tous les niveaux en développant des plans d'action locaux, en allouant des ressources spécifiques, en partageant les bonnes pratiques, et en intégrant l'égalité femmes-hommes de manière transversale dans toutes les politiques publiques : commerciales, environnementales, économiques, sécuritaires, migratoires, etc.

Corinne Féret, vice-présidente de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat

La table ronde a offert une tribune précieuse pour mettre en lumière l'action internationale des collectivités territoriales françaises en matière de droits des femmes et de diplomatie féministe. Ces échanges ont permis de souligner la complémentarité des actions menées par l'exécutif et le Parlement sur cette thématique. Ainsi, l'engagement actif du Sénat en faveur de la coopération décentralisée, conformément à ses missions constitutionnelles, a été mis en avant. L'événement s'inscrit dans un partenariat renforcé entre le Sénat et Cités Unies France (CUF), notamment à travers les « Rendez-vous de la diplomatie des territoires ». Il coïncide cette année avec deux dates marquantes : les 150 ans du Sénat et les 50 ans de CUF.

Les discussions ont été structurées autour de trois temps forts. La première session a permis de mieux comprendre les violences sexuelles dans un contexte de conflit et d'explorer le rôle du municipalisme féministe. La deuxième a mis en lumière la diplomatie parlementaire du Sénat à l'international, en lien avec les enjeux de diplomatie féministe. Enfin, la troisième session a valorisé l'implication des collectivités territoriales à travers des échanges de bonnes pratiques locales, démontrant l'efficacité de leurs actions en faveur des droits des femmes.

En conclusion, il est essentiel de rappeler l'importance d'une coordination étroite entre l'État, les collectivités territoriales et la société civile pour le développement d'une diplomatie féministe. Ainsi, ce travail conjoint constitue une condition indispensable pour porter la voix de la France en faveur des droits des femmes et des filles sur la scène internationale. L'organisation de cette table ronde s'inscrit dans cette dynamique, en visant à renforcer la visibilité des initiatives locales et nationales et à contribuer à une plus grande cohérence de la stratégie française.

Enfin, le prochain grand moment de la coopération entre le Sénat et Cités Unies France se tiendra le 3 juillet 2025, au sein du Palais du Luxembourg, à l'occasion de l'étape finale du relais de la coopération décentralisée.